



Non présentation enfant + plainte maltraitance

Par Emy_Cha

Bonjour à tous/toutes,

Alors voilà, séparée du papa de mon fils depuis mars 2017, d'un commun accord, j'ai pris la garde de notre fils (âgé de 2 ans à l'époque). Il n'a jamais donné de pension alimentaire. En octobre 2020, une plainte pour maltraitance est déposée auprès d'un médecin, j'en suis avertie en janvier 2021 ou nous sommes entendus. Affaire classée sans suite. Nous sommes passés devant le JAF une première fois en avril 2021 ou ce dernier a demandé une enquête sociale, acceptée par la juge (lui aussi voulait la garde + pension alimentaire de 200euros). Deux enquêtes sont mises en place, une par le tribunal et une du fait de la plainte. RAS suite aux enquêtes.

2ème passage au tribunal en août 2021, ou il a directement indiqué accepté que j'en ai la garde. Il est alors déclaré insolvable, ainsi qu'un trajet (Tours/Brest) divisé en 2.

En 2022, je rencontre un homme avec 2 enfants. Tout le monde s'entend bien, mon fils et cet homme s'entendent très bien. En juin 2022, je demande au papa d'accepter un changement d'école car emménagement avec mon conjoint + l'école ou était scolarisé mon enfant, cela se passe mal, des enfants l'embêtent, le bouscule... Malgré plusieurs rencontres avec les maîtresses, rien n'y fait. Le papa refuse catégoriquement un changement d'école et demande à avoir la garde de mon fils. Je refuse. Septembre 2022, il fait sa rentrée mais les bousculades continuent. J'en refait part une nouvelle fois à son papa. Il accepte alors le changement d'école.

Novembre 2022, il change d'école, il est dans la même école que les enfants de mon conjoint, tout se passe bien.

Mais voilà qu'en décembre, au moment des vacances. Je le dépose le 18/12, son père n'est pas présent, ce sont les grands-parents paternels qui sont présents. Quelques jours plus tard, je reçois un message du papa me disant que je ne récupérerais pas mon enfant le 26/12 (date commun accord, différent du jugement) comme prévu car il a déposé plainte pour maltraitance.

Le cauchemar commence alors. J'appelle directement le papa pour savoir ce qu'il en est car je ne comprends pas. Maltraitance ? Comment ça ? J'ai eu mon fils au téléphone (7 ans). Il ne comprenait pas, il pensait revenir à la maison.

Le 26/12, je me déplace au commissariat pour déposer plainte mais impossible car date différente de celle du jugement. 1 semaine s'écoule, j'y retourne, on ne veut pas me la prendre.

Le 9/01, j'ai le gendarme qui s'occupe de l'affaire au téléphone qui me dit attendre ma plainte pour non présentation d'enfant. J'apprend alors que le papa qui avait toujours déclaré habiter chez ses parents n'y est plus et qu'il a son propre logement dont je n'ai pas l'adresse. Le 10/01, je retourne à nouveau en gendarmerie, cette fois-ci, le gendarme (différent) me prend la plainte.

Le 11/01, j'ai rendez-vous avec l'avocat du 1er jugement. Il me dit de me déplacer à Brest pour aller chercher mon fils.

Le 12/01, je me rend alors, accompagnée de ma mère au domicile des grands-parents paternels. Les gendarmes viennent également mais mon fils reste là-bas, les gendarmes n'ont pas regardé le jugement indiquant que j'en ai la garde. Le papa n'est pas sur place. J'apprends alors que mon fils sera entendu par un médecin le 1er février. Mon fils a été scolarisé dans la commune des grands-parents paternels.

Ma question étant la suivante : Quelles démarches entreprendre afin de récupérer mon fils ? Sachant que j'ai rarement mon fils au téléphone et que les échanges sont courts et on sent qu'il ne peut pas parler librement car ses grands-parents paternels sont derrière.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Votre texte est incomplet.
Quelle est votre question ?

Par yapasdequoi

Votre situation est complexe, un avocat est indispensable pour vous aider.